

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2009</b>
--

Nombre de Conseillers :            en exercice : 15            présents : 14            Votants : 14

**L'an deux mille neuf le 7 mai** les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier MARIE

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2009

**Présents.** Monsieur MARIE Olivier, Mr PERRAULT Dominique, Monsieur ALLIN Michel, Madame BREMAUD Nicole, Monsieur PEIGNE Bernard, Monsieur ROUILLON Frédéric, Monsieur RACOIS Olivier, Monsieur DESBAS Jean-Claude, Monsieur GERMAIN Patrick, Madame GHIRAGOSSIAN Michèle, Madame LE MAUFF Marie-Laure, Madame STOESSLE Monique, Monsieur NEAU Jean-André et Monsieur JANON Michel.

**Excusés** Mme LE FOUR Anne donne pouvoir à Mme LE MAUFF Marie-Laure

**Secrétaire.** Mr Frédéric ROUILLON

En présence de Mme GUIBERT Nadège.

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 Avril 2009. Le compte-rendu est approuvé .

✓ **Projet de construction accueil périscolaire : demande de subventions**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un accueil périscolaire.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment regroupant les locaux du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire sur un terrain que possède la Commune, mitoyen de l'école maternelle.

Monsieur TEMPEREAU architecte situé à La Crèche (Deux- Sèvres) est retenu à la majorité par l'assemblée pour suivre ce projet.

Le montant du projet HT se décompose comme suit :

Construction (M. TEMPEREAU) : 220 000€

Maîtrise d'œuvre : 22 000€

SPS - bureau contrôle: 3 000€

Aménagement intérieur : 30 000€

Aménagement extérieur : 25 000€

Total : 300 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le plan de financement ci-dessous :

	DEPENSES HT	RECETTES
Construction+ SPS	278 000€	
Maîtrise d'oeuvre	22 000€	
DDR Etat 35%		105 000€
FRIL Région 35%		105 000€
Commune		90 000€
Total	300 000€	300 000€

- Sollicite l'Etat au titre de la DDR à hauteur de 35 %, la Région au titre du FRIL à hauteur de 35 %.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives liées à ce projet.

Affiché le 12 mai 2009,

Le Maire,

Signé  
M. MARIE